Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

**Band:** 72 (1963)

Heft: 4

Rubrik: La 78e assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 26.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## L'INAUGURATION DU MONUMENT HENRY DUNANT

Jean Pascalis, secrétaire général adjoint de la Croix-Rouge suisse

En ce matin magnifiquement ensoleillé du 8 mai 1963, 135e anniversaire de la naissance d'Henry Dunant et Journée mondiale de la Croix-Rouge, Genève dédie enfin un monument à son illustre concitoyen initiateur de la Croix-Rouge et promoteur des Conventions de Genève.

La puissante œuvre sculpturale est due au Bâlois Jakob Probst, un « authentique hélvète » établi à Genève. Elle ne représente pas Dunant, mais symbolise son œuvre. Sur un massif bloc granitique de Colombey aux veines rougeâtres, un ange marche vers le monde avec un geste tout à la fois de compassion et de protection. A ses pieds un soldat blessé et un groupe de réfugiés.

L'œuvre n'est pas sentimentale. Elle n'est pas simpliste. Elle ne sent pas non plus les 83 ans de son auteur, mais est marquée tout au contraire d'un solide tempérament à la Hodler. Le soleil de cette merveilleuse journée printanière et le cadre majestueux du parc des Bastions ajoutaient un élément de grâce à l'œuvre du sculpteur.

En recevant ce monument que lui remettait M. Alfred Borel, conseiller national et président du Comité national et genevois Henry Dunant, M. Pierre Bouffard, conseiller administratif de la ville de Genève, déclara:

« En ce jour solennel, face aux représentants de la Confédération, face aux représentants des cantons et des communes, face aux représentants de la Croix-Rouge, c'est presque un serment que le peuple de Genève tient devant ce monument qui symbolise en cette année centenaire la raison d'être la plus profonde de l'humanité: aimer et servir. Ce serment, nous nous engageons à le tenir. »

Au cours du second acte de la cérémonie, qui avait lieu en l'Aula de l'Université toute proche avec le concours de l'Orchestre Collegium Academicum, on eut le privilège d'entendre le conseiller fédéral F.-T. Wahlen rappeler, notamment, que « la Suisse doit beaucoup à Henry Dunant. Le prestige de la croixblanche a été réhaussé par celui de la Croix-Rouge. Le Conseil fédéral le sait et je suis venu aujourd'hui vous dire, en son nom, combien il lui tient à cœur de rendre ce témoignage d'estime à la mémoire de l'illustre Genevois ».

Le conseiller d'Etat Jean Treina tint pour sa part à mettre l'accent sur les répercussions vitales que la création de la Croix-Rouge eurent pour Genève et pour la Suisse: «La neutralité suisse qui, jusqu'à la fondation de la Croix-Rouge avait été purement négative, devint dès lors active. Notre pays dans toutes les guerres a désormais une mission à remplir: secourir les victimes militaires et civiles. »

Enfin, il appartenait à M. L. Boissier, président du Comité international de la Croix-Rouge, d'exprimer la reconnaissance de nos institutions aux initiateurs de ce monument pour l'hommage, « que certains estiment tardif », rendu à la mémoire d'Henry Dunant:

« Si Henry Dunant a lancé son appel il y a 100 ans et s'il a été entendu c'est qu'il a fait confiance à l'homme qui peut et doit être plus fort que les forces du mal. Si ses contemporains ne l'ont pas toujours compris et si parfois il s'est senti méconnu et abandonné, jamais il n'a douté de sa mission. Ce sont cette foi, ce courage qu'il a légués à l'œuvre qu'il a créée. »

A Bâle, les 18 et 19 mai

# LA 78<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

Une nombreuse assistance a pris part à la 78° Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse qui a tenu ses assises à Bâle, les 18 et 19 mai dernier, sous la présidence du Professeur A. von Albertini.

Après avoir salué les nombreux délégués, invités et amis de la Croix-Rouge suisse présents et remercié tous les membres et collaborateurs de l'incessant dévouement dont ils ont fait preuve au cours de l'année écoulée, le président fit le point de l'activité déployée ces derniers mois par la Croix-Rouge suisse sur le plan national et international et rappela quelles sont, en cette année commémorative, les préoccupations majeures de notre institution.

L'Assemblée fut ensuite appelée à approuver les comptes et le rapport d'activité de 1962, ainsi que le budget établi pour l'année courante. Puis elle procéda à plusieurs élections:

M. Marc Maison, membre du Comité central et président de la section de Lausanne est nommé vice-président de la Croix-Rouge suisse en remplacement du D<sup>r</sup> Aloys Werner, de Genève, que ses obligations professionnelles ont contraint à renoncer à cette charge, mais qui fera désormais partie du Conseil de Direction.

M. Heinrich Spengler, D<sup>r</sup> phil., de Ittigen BE est nommé membre du Comité central et du Conseil de Direction, la fonction de vice-président qu'il revêtait précédemment étant dorénavant assumée par M<sup>lle</sup> Helen Vischer, de Bâle.

Deux nouveaux membres du Conseil de Direction ont encore été désignés, en la personne de M<sup>me</sup> Suzanne Oswald, de Zurich et M<sup>e</sup> Pierre Audéoud, président de la section de Genève qui occupera également au Comité central le siège laissé vacant par le D<sup>r</sup> Werner.

Les participants prirent note avec satisfaction que le Conseil fédéral a approuvé, en date du 14 mai 1963, les nouveaux statuts de la Croix-Rouge suisse, sous réserve qu'une modification soit encore apportée à ses articles 8 et 11.

La seconde partie de la réunion portait au programme une conférence de M. le conseiller fédéral F.-T. Wahlen, chef du Département politique fédéral, intitulée « La Croix-Rouge et la Confédération », ainsi que les allocutions de M. Nedim Abut, sous-secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de M. Martin Bodmer, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, venus apporter le salut de ces deux organisations.

La manifestation se clôtura à l'issue de la réception offerte par le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville.